



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 8 FEVRIER 2013

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Patrick CEGIELSKI

M. Thierry PAQUOT

M. Jean-Claude DRIANT

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Isabelle COLL

M. Christian CUESTA

Mme Marie-Albane DE SUREMAIN

Mme Pascale FANEN

M. Arnaud THAUVRON

M. Philippe THIARD

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATOSS) :

M. Julien GIRAL

M. Gérard JAGOUDEL

Collège des étudiants et usagers :

M. Maxime ENAULT

Mme Camille MEZA

Collège des personnalités extérieures :

Mme Anne BELLANCOURT

M. Frédéric MORET

Parmi les membres élus du conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Claude BARREIX (procuration à Mme Caroline OLLIVIER-YANIV 1^{er} porteur et à M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE 2nd porteur)

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Claudine GOLDSTEIN (procuration à M. Gérard JAGOUDEL)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATOSS) :

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA (procuration à Mme Caroline OLLIVIER-YANIV 1^{er} porteur et à M. Gérard JAGOUDEL 2nd porteur)

Collège des étudiants et usagers :

M. Pierre AZAN (procuration à Mme Camille MEZA)

Collège des personnalités extérieures :

M. Pierre SERNE (procuration à Mme Liliane PIERRE 1^{er} porteur et à M. Julien GIRAL 2nd porteur)

Mme Liliane PIERRE (procuration à M. Julien GIRAL)

Mme Marie RICHARD (procuration à M. Luc HITTINGER)

M. Christophe LAFOND (procuration à M. Christian CUESTA)

Parmi les membres non-élus du conseil, ayant voix consultative, étaient présents :

M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS

M. Bernard AUMONT, Directeur de l'Observatoire des Sciences et de l'Univers

Mme Christine BENARD, Direction des Affaires Juridiques et Générales

Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines

M. Manuel BOUARD, Secrétaire Général Adjoint aux Finances

M. Pierre COURAUD, Direction du Développement

M. Gaël BLANC, Direction des Affaires Juridiques et Générales

M. Didier GEIGER, Directeur de l'IUFM

Mme Lucie GOURNAY, Vice-présidente du Conseil Scientifique

M. Eric LEONEL, Directeur du Service Commun de l'Education Permanente et des Partenariats avec les Entreprises

Mme Kaldia KECHIT, représente Florence ROBINE, Rectrice de l'Académie de Créteil

Mme Sophie MAZENS, Directrice du Service Commun de la Documentation

M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau

Mme Marie-Claude MILLOT, Directrice de l'UFR Sciences et Technologies

M. Didier NICOLLE, Vice-président à la Stratégie et au Développement

M. Yves PALAU, Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

Mme Claude PASQUIER, Direction des Services Financiers

Mme Florence RIOU, Direction des Affaires Juridiques et Générales

M. François TAVERNIER, Directeur Général des Services

M. Philippe VERSCHEURE, Agent Comptable

M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université

SOMMAIRE

1. VIE INSTITUTIONNELLE	6
1.1. Statuts de l'Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU)	6
1.2. Projet de rapport d'auto-évaluation par l'EUA	15
2. RECHERCHE	30
2.1. Point d'information : Affectation recherche des enseignants-chercheurs - Modèles de conventions d'accueil dans les laboratoires de l'UPEC et dans les laboratoires hors UPEC.....	30
3. OFFRE DE FORMATION.....	37
3.1. Diplôme universitaire « Carrières publiques » de l'UFR de Droit et certificat universitaire « Prise en charge des syndromes drépanocytaires majeurs » de l'UFR de Médecine	38
3.2. Premier appel à projet du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) 2013	40
4. PATRIMOINE	42
4.1. Déclaration d'inutilité du site de Saint-Maur-des-Fossés	42
5. QUESTIONS DIVERSES.....	43
5.1. Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012 ...	43
5.2. Motion budgétaire	43

La séance est ouverte à 9 heures 47, sous la présidence de Monsieur Luc HITTINGER.

M. LE PRESIDENT.– Bonjour. Merci à toutes et à tous d’être présents.

Quelques éléments d’information...

Tout d’abord, nous vous présentons Camille MEZA, ici présente, qui représente l’UNEF. Elle remplace aujourd’hui Yoro FALL, qui est parti au Bureau National de l’UNEF. Bienvenue !

Ensuite, nous étions depuis un moment en concertation avec le Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche, en particulier la DGESIP, vis-à-vis de ce que l’on appelait « l’avenant ». Nous étions dans une phase quadriennale. Nous sommes passés aujourd’hui dans une phase quinquennale. Puis, en lien avec Marne-la-Vallée, nous avons été reportés d’une année, ce qui fait qu’au lieu d’avoir duré quatre ans, notre contrat aura duré six ans. Nous avons négocié, comme il se devait, les évolutions de ce contrat.

Il y avait deux grands éléments de négociation. D’une part, la possibilité de reconduire ou de ne pas reconduire ce que l’on appelle le « bonus contrat », qui est de 1,5 million d’euros. Le Ministère a considéré que pour l’ensemble des établissements qui étaient en déphasage d’un an, ce bonus allait être reconduit. Pour l’UPEC – qui représente un cas un peu exceptionnel puisqu’il avait deux ans –, nous avons obtenu le fait que ce bonus contrat puisse être prorogé également sur l’année 2014. C’est un point qui va nous assurer l’absence de perte de financement par rapport à ce que nous avons aujourd’hui. D’autre part, on nous a expliqué qu’il y avait actuellement des difficultés en termes de moyens supplémentaires. Ce que nous avons pu négocier et obtenir, c’est l’allocation de six contrats doctoraux supplémentaires, dont nous pouvons nous réjouir, pour la Recherche et pour les équipes de Recherche et qui devraient nous permettre de mieux accompagner le développement de la Recherche.

Pour terminer, aux alentours du 10 décembre, nous avons eu une information selon laquelle nous pouvions bénéficier d’un financement de l’ordre de 227 000 euros à utiliser dans le cadre de la dotation 2012. Il y avait notamment la possibilité de le laisser tomber dans le fonds de roulement comme nous avons tendance à le faire habituellement. Nous n’avons pas choisi cette stratégie. Il fallait les utiliser très vite. Il a donc fallu prendre une décision rapide, qui a été prise par la Direction de l’Université. Cela nous a conduits à utiliser ces financements en lien direct avec les BIATSS et à faire en sorte que chacun des BIATSS, quel que soit son grade, puisse obtenir une prime exceptionnelle. Vu le travail qui a été effectué et la solidité de l’Université dans tous ces domaines, nous avons considéré

que nous pouvions offrir une prime exceptionnelle. Celle-ci est de l'ordre de 190 euros bruts et sera versée à l'ensemble des BIATSS à la fin de ce mois.

Voilà les informations que je voulais passer. Nous allons à présent reprendre l'ordre du jour de ce Conseil d'Administration.

1. VIE INSTITUTIONNELLE

1.1. Statuts de l'Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU)

M. LE PRESIDENT.– Quelques mots d'explication avant de passer la parole à Christian et à Bernard AUMONT, que nous accueillons et qui a été le Directeur provisoire de la mise en place de cet Observatoire des Sciences de l'Univers.

Ces observatoires sont là pour observer l'univers dans l'espace-temps. Ce sont donc des éléments d'observation qui sont loin de la journée, très loin du jour et encore plus loin du mois, car ils sont sur de nombreuses années. Nous nous inscrivons véritablement dans le temps par rapport à ces observatoires.

Cet observatoire a pu être mis en place à partir d'un travail commun réalisé avec les scientifiques, avec l'Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS (INSU) et avec l'UPEC. Cela a conduit à un décret, qui date de décembre 2009.

Ensuite, il a fallu le mettre en place. C'est tout le travail qu'a effectué Bernard AUMONT avec, notamment, tout un travail effectué pour ses statuts qui ont été discutés et débattus avec les services juridiques de l'Université.

Parallèlement à cela, il a aussi fallu trouver des personnes qui voulaient bien diriger cet observatoire.

En fin d'année dernière, il y a eu un premier appel d'offres qui est resté infructueux mais qui, aujourd'hui, devrait l'être puisqu'il y a un candidat. Je l'ai rencontré. Il paraît très dynamique pour pouvoir produire cet observatoire.

L'idée générale est donc de constituer cet observatoire qui, à mon sens, devrait encore mieux structurer et mieux reconnaître les Sciences de l'Environnement et de l'Univers de l'UPEC et de rentrer dans un cadre particulier, puisque c'est de l'observation, tout en renforçant la visibilité et la lisibilité des Sciences de l'Environnement sur l'UPEC, notamment en lien avec l'Université Paris 7, qui porte le LISA mais également avec d'autres laboratoires (le LEESU, le CERTES et le CEREAS de l'Ecole des Ponts et Chaussées).

Aujourd'hui, après un premier travail effectué avec les services juridiques et deux séances de travail de la Commission des statuts, nous devons vous proposer ces statuts.

Christian, je te passe la parole.

M. CUESTA.– Il y a eu deux séances de la Commission des statuts sur les statuts de l'OSU.

Ces deux séances ont surtout été utilisées pour mettre en conformité deux choses qui n'étaient pas contradictoires mais qui, en tout cas, étaient complexes à mettre en conformité.

Les OSU sont obligatoirement des articles 713-9 du Code de l'Education, donc des écoles internes avec les caractéristiques des écoles internes et certaines obligations liées à ces écoles internes. Elles dépendent aussi de l'INSU (du CNRS).

Le travail a porté essentiellement sur le fait de pouvoir respecter tout ce qui était lié aux écoles internes du 713-9 et de pouvoir respecter les demandes de l'INSU par rapport aux statuts généraux des OSU en France.

Tout le travail a porté sur ce sujet et a abouti aux statuts qui vous sont présentés.

Didier, si tu veux expliquer ce qu'il s'est passé en Commission des statuts, je te laisse la parole.

M. GEIGER.– Il est peut-être inutile de redévelopper complètement.

Le vice-président du Conseil d'Administration a bien résumé quelles ont été les difficultés majeures avec deux textes qui ne sont pas tout à fait en harmonie l'un avec l'autre.

Celui qui régit le statut des OSU est essentiellement centré sur des activités de recherche ainsi que sur des activités de formation.

Je rappelle ce qui, dans le décret, est relatif aux OSU en tant que tels : *« Il a pour vocation la Recherche et la Formation dans le domaine des Sciences de l'Univers. »* C'est extrêmement large.

Le 713-9, donc le statut des écoles internes aux universités – statut assez analogue à celui des Instituts Universitaires de Technologie, excepté en ce qui concerne la nomination du Directeur de cette composante – est plus centré sur des problèmes administratifs et organisationnels.

Il a donc fallu faire un subtil mélange entre ce qui est la mission de l'OSU à titre scientifique et ce que sont ses modalités de fonctionnement telles qu'elles sont prévues par des textes beaucoup plus généraux du Code de l'Education.

Néanmoins, un équilibre a été obtenu, en particulier sur ce qui concerne la composition, les modalités de fonctionnement du Conseil de l'OSU et son organisation interne.

Il a été beaucoup plus facile – je vous renvoie au document que vous avez sous les yeux – de travailler le Titre III, qui est une organisation purement interne à l'OSU, à savoir le Comité Scientifique de cette composante de l'Université.

Sur l'ensemble des articles de ces statuts qui ont un caractère plus réglementaire, c'est une recopie à l'aune de ce qu'est notre Université, une recopie des articles principaux du Code de l'Education, puisque les statuts d'une composante doivent, *a minima*, respecter les textes réglementaires en ce qui concerne la désignation du Directeur, la nomination du Conseil et la définition de ce que sera le corps électoral de l'OSU.

À l'issue de ces deux réunions et avec un travail important de la Direction des Affaires Juridiques de l'Université, la Commission des statuts a convergé sur le document que vous avez sous les yeux et propose au Conseil d'Administration de l'Université un avis favorable à l'adoption de ces statuts.

Je rappelle – la Direction des Affaires Juridiques le ferait beaucoup mieux que moi – que la seule possibilité qu'a le Conseil d'Administration, c'est de les adopter ou de ne pas les adopter.

Les statuts ont été proposés par une composante en création. C'est toujours la difficulté de la création d'une nouvelle composante dans un établissement d'enseignement supérieur. Le Conseil d'Administration ne peut pas les amender en séance. Il faudrait qu'il repasse devant la composante pour pouvoir les amender si c'était nécessaire.

M. LE PRESIDENT.– Merci, Didier.

À ce stade, avez-vous des questions ?

M. CEGIELSKI.– Au début de la page 2 – mais Didier vient de rappeler que nous ne pouvons pas amender –, il est écrit : « *L'OSU EFLUVE peut disposer, entre autres, d'instruments et de moyens de recherche d'intérêt national ou international.* »

Il y a quelques années, on aimait bien mettre « *national, européen ou international* ». Je ne sais pas si c'est fait exprès ou si c'est passé de mode.

M. LE PRESIDENT.– Non, ce n'est pas fait exprès. Mais il serait bien aujourd'hui que le drapeau européen flotte à côté de celui du drapeau français !

Mme MILLOT.– J'ai un certain nombre de questions, qui sont essentiellement liées à la complexité de ces OSU qui ont pour vocation la Recherche et la Formation.

Je pense que d'un commun accord avec mes collègues de l'OSU, le volet « formation » est un volet tout à fait minoritaire dans le cadre de l'OSU que l'on crée à l'UPEC. C'est pourquoi je trouve que dans le

texte, un certain nombre de points – j'ai bien compris que nous ne pouvons pas les amender – peuvent poser problème.

J'ai vu en particulier que dans les compétences du Comité Scientifique, il y a les initiatives en matière de formation, qu'il s'agisse de formation initiale master, de formation continue ou de diffusion de la culture scientifique dans ces domaines de compétences.

Si mes collègues n'ont pas de projet en matière de formation, je trouve un peu regrettable que cela apparaisse malgré tout dans les compétences du Comité Scientifique. Cela m'interpelle, car j'ai cru comprendre qu'ils n'avaient pas forcément de projet en matière de formation.

En outre, je vois que le Directeur est choisi dans une catégorie de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'institut ou dans l'école. Donc, s'il n'y a pas de formation dans l'institut ou dans l'école, il me semble qu'il y a une sorte d'incohérence.

Par ailleurs, dans la composition du Conseil de l'OSU, je sais que des représentations sont fixées auxquelles nous ne pouvons pas tellement apporter de modifications. Toutefois, je trouve dommage qu'il n'y ait pas une représentation officielle de l'UFR de Sciences et Technologies. Les laboratoires qui appartiennent à cet OSU sont tout de même avant tout des laboratoires de la Faculté des Sciences et Technologies pour un certain nombre d'entre eux. Je pense que nous nous retrouvons, nous, composantes UFR de Sciences dans « *toute personne dont la présence est nécessaire à la bonne marche des travaux peut être invitée* ». Je trouve cela un peu regrettable.

C'étaient mes premières remarques.

Maintenant, j'ai une question un peu plus pointue pour la composition du Conseil : « *Deux membres élus du collège des usagers.* » Quels usagers ? Est-ce que ce sont les doctorants des laboratoires, puisqu'il n'y a pas de formation ?

C'est une question qui pourra peut-être m'éclairer pour que je comprenne mieux le document.

M. LE PRESIDENT.– Je laisse d'abord répondre Didier, puis Christian et peut-être ensuite Bernard.

M. GEIGER.– Sur le fond lui-même, pour le Directeur, dans la version actuelle du Code de l'Education, c'est la recopie pure et simple de ce dernier. Il est difficile de faire autrement pour un article L. 713-9 du Code de l'Education d'avoir un Directeur dont les qualités sont différentes de celles d'une personne qui a vocation à enseigner. Une personne qui a vocation à enseigner, ce n'est pas forcément quelqu'un qui va physiquement enseigner.

Sur l'article 11, « Compétences du Comité Scientifique », notamment sur les initiatives en matière de

formation, pour les articles L. 713-9 du Code de l'Education - c'est la même chose pour les composantes -, là encore, ce sont des propositions qui peuvent être faites. Je rappellerai qu'en matière de formation, que ce soit un IUT, un IUFM ou une composante de l'Université, les initiatives peuvent être portées par des composantes. Mais c'est le Conseil d'Administration de l'Université qui est seul compétent en la matière, après avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire et du Conseil Scientifique pour ce qui est des formations au niveau master et au-delà, qu'il appartient de prendre une décision. Mais je pense que cela n'empêche pas une composante de proposer des initiatives.

Je rappelle aussi que l'OSU est porté - c'est l'ambiguïté de ce type de composante - par l'Université Paris-Est Créteil mais qu'il associe d'autres EPSCP à travers l'Université Paris Diderot et d'autres établissements d'enseignement supérieur à travers l'Ecole des Ponts.

Donc, limiter un pouvoir d'initiative sachant que derrière il y a des instances décisionnaires ne paraît pas anormal.

En ce qui concerne la représentation au sein du Conseil de l'OSU de quelqu'un appartenant à l'UFR de Sciences et Qualité, c'est réglementairement impossible.

Mme MILLOT. - C'est ce que j'avais cru comprendre, mais je le regrette !

M. GEIGER. - C'est la difficulté aujourd'hui. Désolé de revenir avec un autre sujet qui a fait débat à l'époque lorsqu'ont été adoptés les statuts de l'IUFM en tant qu'école interne. Il est impossible aujourd'hui au Président de l'Université Paris-Est Créteil d'être membre du Conseil de l'IUFM alors que, statutairement, les deux Présidents et la Présidente des trois autres universités de l'Académie sont membres statutairement du Conseil. Nous sommes aujourd'hui limités par l'application des textes réglementaires.

Mme MILLOT. - Et le Collège des Usagers ?

M. GEIGER. - Je ne peux que renvoyer au décret n° 85-59 qui régit le corps électoral des usagers dans les universités. Cela repose la difficulté que nous vivons parfois pour les élections au Conseil Scientifique avec l'inscription des étudiants doctorants, l'inscription au PRES des doctorants, puisque, là, il ne s'agirait que de doctorants en termes d'usagers. Je renvoie aux mêmes difficultés.

M. LE PRESIDENT. - Bernard, tu veux peut-être rajouter quelques mots ?

M. AUMONT. - Oui.

Je n'ai pas eu l'occasion de me présenter beaucoup. Je suis Bernard AUMONT.

Je suis ici présent en qualité officiellement d'administrateur provisoire de l'OSU, qui a été créé en 2009 comme Monsieur le Président vient de l'indiquer.

Je vais dire deux ou trois mots sur l'OSU avant d'essayer de répondre aux questions qui ont été soulevées.

Pour reprendre très brièvement les OSU, il y a trois mots clés :

- Observatoire
- Sciences
- Univers

C'est fait pour cela.

Pourquoi ces observatoires ?

C'est ce que disait à l'instant Luc. Quand on fait de l'Environnement ou des Sciences de l'Univers, cela s'inscrit sur des durées chronologiques longues, qui sont bien souvent plus longues que celles des laboratoires ou des grands organismes.

Ces observatoires ont vocation à durer dans le temps et donc à pouvoir inscrire dans la durée leurs observations.

La cohérence des OSU était assurée – elle l'est toujours – par le CNRS, l'INSU, qui coordonne et fédère l'ensemble de ces OSU.

Les missions sont des missions d'observation, d'enseignement et de formation, et de valorisation. C'est le troisième élément que vous n'avez pas mentionné dans la présentation.

Il y en avait assez peu jusque dans les années 90, juste quelques-uns. Ils sont montés en puissance dans les années 2000, en particulier sous les modifications des statuts des universités. Les moyens nationaux – ce sont de gros moyens, des moyens lourds (les télescopes, les bateaux d'observation, les avions), c'est-à-dire toute la flotte – étaient centralisés par l'INSU. Ce sont des moyens qui vont maintenant de plus en plus vers les universités. L'INSU souhaitait continuer à coordonner l'ensemble de ces moyens.

Les OSU sont montés en puissance. Il y en a aujourd'hui 25 en France, dont 3 en Ile-de-France : un qui est sous le pilotage de l'Université Versailles Saint-Quentin, un à Paris Centre qui est sous le pilotage de l'université Paris 6 et un sur l'Est francilien qui est sous le pilotage de l'UPEC.

Dans sa configuration actuelle, il y a quatre laboratoires – ce sont les laboratoires qu'a mentionnés Luc HITTINGER tout à l'heure : le LISA, le LEESU, le CERTES qui sont trois laboratoires UPEC, plus un

laboratoire des Ponts, le CEREAs. Une équipe souhaite également rejoindre l'OSU sans doute à court terme, l'Equipe IBIOS de la Faculté des Sciences et Technologies.

Les thématiques sont très centrées sur l'environnement, sur l'air et sur l'eau.

Aujourd'hui, si l'on fait le contour de ces laboratoires, il y a environ 250 personnes dont une centaine de doctorants dans le périmètre de cet OSU.

La plupart des laboratoires qui relèvent de l'OSU ont plusieurs tutelles. Il y a deux partenaires forts autour de cet OSU : l'Université Paris 7 et l'Ecole des Ponts et Chaussées.

Quelques mots sur les enjeux.

Pourquoi cet OSU aujourd'hui et que peut-on en espérer ?

Le premier aspect consiste tout simplement à essayer de mutualiser et de rationaliser l'ensemble des ressources et des moyens qui sont attribués aux laboratoires sous toutes leurs formes. En fédérant l'ensemble des laboratoires, cet OSU permet d'optimiser les moyens (en personnels et d'instrumentation) qui leur sont attribués.

Le deuxième aspect est de faciliter la levée de moyens. Fédérer permet de répondre plus facilement aux appels d'offres et d'espérer avoir plus de réussite sur ces derniers. Cela permet aussi d'émarger sur des lignes budgétaires qui sont réservées aux OSU. C'est le cas par exemple des CNAP, qui est un corps de personnels qui ne peut être attribué qu'aux OSU.

Le troisième aspect consiste à pouvoir s'inscrire dans les aspects d'observation, donc dans les aspects de recherche.

Quelques mots sur la mise en place. Luc soulevait à l'instant le décret. 2009 ; c'est sa création.

Jusqu'à aujourd'hui, que s'est-il passé ?

Il faut créer une unité mixte de services. Le CNRS met les moyens ; il faut une unité qui reçoive ces moyens : c'est l'UMS, qui est créée depuis quelques mois maintenant.

Les statuts font l'objet du point à l'ordre du jour de ce Conseil.

Trouver une équipe de Direction, c'est chose faite aujourd'hui.

Les conseils sont aussi choses faites aujourd'hui.

L'ensemble de la structure administrative de cet OSU est aujourd'hui en place.

Le dernier point qu'il reste à fixer aujourd'hui est celui des statuts. C'est le point qui est examiné aujourd'hui.

Voilà pour l'essentiel des questions générales. Si vous avez des questions sur cet OSU, j'aurai plaisir à y répondre.

Je vais maintenant passer aux questions qui ont été soulevées.

Sur les aspects de formation, l'idée n'est pas de faire porter par l'OSU des diplômes, de la formation. Néanmoins, dans le cadre de l'OSU, il y a toute la compétence en matière d'environnement. C'est sans doute un lieu privilégié pour initier des projets pédagogiques qui sont évidemment à faire porter par d'autres composantes dont c'est la mission plus naturelle aujourd'hui, en particulier la Faculté des Sciences et Technologies. Mais ce n'est pas la seule. C'est à cheval sur plusieurs tutelles. Il y a d'autres partenaires, d'autres UFR, qui ne sont pas UPEC. Il y a en particulier l'UFR de Chimie à Paris 7, qui joue également un rôle important, et sans doute les Ponts.

Ces composantes, qui ont leurs services de scolarité, ont vocation à inscrire les étudiants même si, à l'origine, nous pouvons tout à fait imaginer que l'OSU soit un lieu privilégié pour initier des projets de formation qui sont évidemment portés par d'autres composantes.

Une parenthèse : c'est le cas aujourd'hui. Il y a un master, le master SGE, qui fonctionne bien. Ce master SGE est piloté par une équipe pédagogique qui relève des laboratoires qui sont ceux de l'OSU. C'est clairement un master qui est sur les aspects pédagogiques OSU, mais qui est porté sur les aspects de scolarité ou de fonctionnement par les composantes comme la Faculté des Sciences et Technologies.

Évidemment, nous rentrons dans les difficultés qui étaient soulevées à l'instant par Monsieur GEIGER. Compte tenu de sa géométrie, cet OSU ne tombe pas exactement dans les contours de ce qu'est une école interne, une composante ou un laboratoire. Il y a une géométrie un peu compliquée. Ce sont des points qu'il faudra sans doute résoudre à terme : comment sont constitués les corps électoraux et quel est le critère d'appartenance au sens administratif à l'OSU.

Le dernier point portait sur le statut de représentation au sein du Conseil de l'OSU par ses invités et ses personnalités extérieures. C'est exactement ce qu'a évoqué Monsieur GEIGER à l'instant.

Il y a des contraintes réglementaires qui conduisent à ne pas pouvoir faire un conseil comme nous souhaiterions le faire, qui soit optimal du point de vue de ses prises de décision et son fonctionnement. Il est comme il a pu être monté pour respecter les contraintes réglementaires. L'idée est d'inviter la Directrice ou le Directeur de la Faculté des Sciences presque systématiquement, en tout cas dès que des points à l'ordre du jour méritent l'avis d'autres composantes, notamment celui de la

Faculté des Sciences et Technologies en particulier.

M. LE PRESIDENT.– Merci, Bernard.

Nous voyons que l'objet est particulier avec un cadre réglementaire qui est un peu rigide. Cela a nécessité de faire en sorte que les Sciences de l'Environnement et les Sciences de l'Univers puissent se développer sur l'UPEC et sur l'Est francilien. C'est ce qui a demandé du temps. Je voulais saluer tout le travail qui a été fait par les uns et par les autres pour arriver à ces statuts, qui ne sont pas simples mais qui, aujourd'hui, devraient permettre, si vous le votez, que cet Observatoire des Sciences de l'Univers fasse un pas supplémentaire vers son évolution.

Je dois dire que malgré toutes les contraintes réglementaires, techniques et autres, j'entends bien les interrogations des uns et des autres. Je crois que ce qui est avant tout important – pour moi, c'est l'élément essentiel –, c'est d'avoir une reconnaissance de notre Université, une reconnaissance de l'Est francilien dans la structuration des Sciences de l'Environnement et de l'Univers. C'est sur cette base-là et c'est sur la conduite de ce projet avant tout que je souhaite me positionner tout en étant très attentif au fait que nous soyons dans un cadre réglementaire qui permette sa pleine expression.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. LEONEL.– Je suis Eric LEONEL, Directeur du Service de Formation Continue.

Tu évoquais le master SGE, qui est un master où P7 et l'UPEC sont impliqués. C'est un master qui est en apprentissage. Il est vrai qu'actuellement les ressources sont dédiées à la Faculté des Sciences et Technologies, puisque c'est un diplôme co-porté par les facultés respectives des deux universités.

La question qui se pose en cas de création d'une offre de formation est de savoir si l'appui se fait par la composante ou ensuite par la structure. Si je vais au-delà, l'OSU est aussi une chance pour pouvoir créer de la formation continue à haut niveau et donc pour permettre aussi, avec les composantes associées, de générer une capacité d'ouverture en formation continue en tant que telle.

M. AUMONT.– C'est exactement l'un des aspects importants en matière de formation. Dans le cadre de cet OSU, il y a des instruments lourds et des compétences fortes qui peuvent être très largement valorisés dans le cadre de la formation continue. L'un des objets est précisément de pouvoir monter ce genre de formation.

M. LE PRESIDENT.– S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je vous propose de passer au vote.

D'abord, nous devons savoir qui est représenté.

M. BLANC.– Monsieur le Président, vous avez reçu procuration de Madame Marie RICHARD.

Madame Caroline OLLIVIER-YANIV, vous avez reçu procuration de Monsieur Claude BARREIX et de Madame Joëlle FAURE-DUNABEITIA.

Monsieur CUESTA, vous avez reçu procuration de Monsieur Christophe LAFOND.

Monsieur GIRAL, vous avez reçu procuration de Madame Liliane PIERRE et de Monsieur Pierre SERNE.

Monsieur Gérard JAGOUDEL, vous avez reçu procuration de Madame Claudine GOLDSTEIN.

Madame Camille MEZA, vous avez reçu procuration de Monsieur Pierre AZAN.

M. LE PRESIDENT.– Merci.

(Monsieur le Président soumet au vote la proposition de statuts de l'Observatoire des Sciences de l'Univers.)

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à l'unanimité.

1.2. Projet de rapport d'auto-évaluation par l'EUA

M. LE PRESIDENT.– En introduction, je vais vous faire un rappel du travail qui est en cours.

Voilà maintenant quelques mois au niveau de l'équipe de Direction – nous l'avons évoqué devant vous – que nous souhaitons qu'il puisse y avoir un regard initialement de l'Agence Européenne des Universités sur le mode de fonctionnement de l'UPEC. Des rencontres ont eu lieu et ont conduit à des explications sur la manière dont devait se faire la procédure. Cette procédure conduira à deux visites d'experts de l'EUA. Ce sont des experts francophones. Les échanges se feront donc en langue française. Une première visite aura lieu mi-mars et une seconde au mois de mai. L'ensemble des composantes et l'ensemble des services pourront bénéficier d'un certain nombre d'entretiens pour voir quel est notre mode de fonctionnement.

En amont de tout cela, comme aujourd'hui dans beaucoup d'agences, il y a nécessité d'avoir un premier document d'auto-évaluation. C'est un peu ce document que nous souhaitons vous présenter de façon à ce que vous puissiez nous indiquer si vous souhaitez apporter des remarques à ce qui est proposé.

Dans cette auto-évaluation, globalement, il va y avoir des éléments sur l'organisation générale de l'Université ainsi que sur les grandes missions de l'UPEC qui vont vous être présentés très bientôt par Pierre.

C'est un élément qui nous apparaît, au sein de l'équipe de Direction, tout à fait utile. C'est une sorte

de pré-évaluation et de galop d'essai avec ce souhait d'avoir un regard des universités européennes sur notre mode de fonctionnement. C'est aussi pour vous dire – certains d'entre vous l'ont déjà vu – que l'année 2013 va être l'année de l'évaluation.

Pierre, je te laisse la parole.

(Projection de slides.)

M. COURAUD.– Bonjour.

Je vais vous présenter le projet de rapport d'auto-évaluation. Avant, quelques points qui vont faire écho à ce que vient de nous dire le Président.

Nous nous lançons dans une période de préparation du renouvellement du contrat avec l'Etat. Finalement, nous avons deux ans pour préparer la signature de ce nouveau contrat, qui débutera en 2015 et se terminera en 2019 – sauf si la loi ou des évolutions changent les choses. Normalement, les contrats sont maintenant quinquennaux et je pense qu'ils le resteront.

La première étape de cette période est celle de l'auto-évaluation avec non pas une mais trois auto-évaluations :

- l'auto-évaluation de l'établissement sur laquelle portent les travaux avec l'EUA puis avec l'AERES ;
- l'évaluation des formations, qui ont déjà bien débuté ;
- l'auto-évaluation des laboratoires.

Le calendrier de ces trois évaluations n'est pas forcément le même. Aujourd'hui, pour l'auto-évaluation de l'EUA, nous ne pouvons pas encore bénéficier des résultats des auto-évaluations de l'offre de formation et des laboratoires, mais nous pourrions en bénéficier pour l'AERES.

Par ailleurs, au-delà du contexte un peu local, le contexte national de l'évaluation est en évolution. Nous nous interrogeons sur le devenir de l'AERES et, éventuellement, sur la création d'une nouvelle agence ainsi que sur l'échelle de l'évaluation. On parle beaucoup de « sites » et d'une « contractualisation par site », etc.

Nous avons saisi l'opportunité de l'EUA. Finalement, c'est une bonne chose, car nous allons pouvoir bénéficier d'une évaluation de l'établissement. Par ailleurs, la demande que nous avons faite à l'EUA, c'est d'apporter aussi un regard sur la politique de sites de l'Est francilien, notamment sur nos modalités de rapprochement avec Marne-la-Vallée et les autres établissements du territoire.

L'évaluation de l'EUA sera axée sur la gouvernance et sur le pilotage. Naturellement, notre rapport

d'auto-évaluation est aussi axé sur ces points.

Je l'avais dit la dernière fois en CA, c'est une évaluation qui est très pragmatique. L'EUA prône l'autonomie des établissements et, de ce fait, elle résume sa méthode en se demandant quelle est la stratégie de l'établissement, quels moyens sont mis au service de cette stratégie, comment on mesure les résultats de la stratégie et comment on utilise ces résultats pour réorienter son action.

Le plan détaillé que vous avez reçu propose un rapport d'auto-évaluation qui se veut assez stratégique et assez critique. Il doit être synthétique et axé sur l'organisation. Bien sûr, il sera l'un des éléments sur lequel les experts se baseront pour mener leurs entretiens en mars et en mai.

Nous avons construit ce plan détaillé avec les Directeurs des Services Centraux. Il y a eu une discussion avec les vice-présidents et les assesseurs ainsi qu'une discussion en Comité de Direction avec les Directeurs de composantes.

Nous avons demandé aux composantes de contribuer à ce rapport. Nous avons récupéré plusieurs contributions de différentes composantes qui seront intégrées dans le rapport d'auto-évaluation et qui l'illustreront.

Le plan est plutôt classique. Le Président le disait : il y a une partie « organisation, gouvernance et pilotage » et une partie sur la mise en œuvre des missions de l'Université avec la Formation, la Recherche, la Politique documentaire et la question de l'Animation du Campus et de la Vie étudiante.

Vous avez le rapport d'auto-évaluation. Je vous propose d'éviter autant que possible de faire un catalogue mais de vous donner des éléments qui illustreront les différentes parties et sous-parties que vous avez sous les yeux.

Le passage aux RCE de l'UPEC : une organisation renouvelée

- Le renforcement de la gouvernance :

Nous aborderons sous forme de bilan des cinq dernières années le développement et le maintien de la tradition démocratique de l'UPEC avec, par exemple, la rédaction en collaboration avec le LARGOTEC d'une charte démocratique, la mise en place d'un comité des élus étudiants, le développement des rencontres avec les syndicats.

L'autre point important de ce renforcement de la gouvernance, c'est la relation avec les composantes. Nous avons formalisé des réunions de Comités de Direction, donc de l'équipe de Direction avec les Directeurs de composantes. Au niveau administratif, il y a aussi une rencontre mensuelle entre le DGS, les cadres de Direction, et les responsables administratifs de composantes. Nous avons beaucoup

travaillé sur le renforcement du dialogue de gestion, notamment avec la mise à disposition de statistiques.

Sur un point organisationnel, nous avons créé pendant cette période la Direction des Affaires Juridiques et Générales. Elle est notamment en charge de l'organisation du Conseil d'Administration et organise ou accompagne l'organisation des différentes élections dans l'Université.

Le renforcement de la gouvernance passe aussi par un renforcement de la communication. Nous avons changé de nom en 2010. Nous sommes passés de Paris 12 à l'UPEC avec une charte graphique.

Nous avons également fortement développé les campagnes de communication, notamment la campagne « J'ai fait l'UPEC ».

Nous avons aussi créé des événements institutionnels : les 40 ans et des événements annuels qui font maintenant partie de l'UPEC – je pense aux Journées Portes Ouvertes qui, je crois, se déroulent aujourd'hui et à Happy UPEC, etc.

L'autre champ du renforcement de la gouvernance a été celui du renforcement de nos collaborations. Dans le cadre du PRES – j'en parlais tout à l'heure –, nous avons notamment rattaché l'ENVA en tant qu'école externe à l'UPEC. Nous avons également essayé de formaliser des relations que nous avons déjà avec des collectivités territoriales, avec des entreprises. Nous avons maintenant des conventions signées avec les conseils généraux, nous avons une convention signée avec BNP Paribas et d'autres se préparent.

Les relations extérieures, c'est aussi les relations internationales. Là, nous mettrons aussi en avant dans le rapport d'auto-évaluation l'évolution de notre vision de l'international et le passage entre 2009 et 2012 par une déconcentration et une intervention plus forte du PRES sur le développement à un changement de cap et à la volonté de créer une vraie stratégie internationale au sein de l'Université.

- *La montée en puissance des capacités de pilotage :*

La période 2009–2013 a été marquée par l'autonomie. Nous avons préparé dès 2008 avec l'audit de l'IGAENR le passage à l'autonomie et, dès 2009, la création d'une cellule LRU entre les services financiers et les services Ressources Humaines pour anticiper – c'est le plus gros morceau de l'autonomie sur le côté organisationnel – la gestion de la masse salariale.

En 2011, nous sommes passés à un nouvel outil de gestion financière avec SIFAC. Cela a aussi occasionné une préparation en amont et des groupes de travail. Il y a eu des difficultés dès 2011 que nous avons résolues au fur et à mesure. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de retrouver nos outils

de pilotage financier dont nous bénéficions avant le passage à SIFAC.

En lien avec l'autonomie, nous avons développé le contrôle interne comptable et financier avec le recrutement d'une responsable du contrôle interne comptable et financier, qui nous a conduits à faire certifier nos comptes deux fois avec, entre la première et la deuxième certification, une reconnaissance par les Commissaires aux comptes de nos efforts. D'ailleurs, dès la première certification, on avait reconnu les efforts faits et la sécurisation de notre gestion financière et comptable.

En termes de RH, nous allons insister sur la mise en place d'une véritable GOPEC qui nous a permis de formaliser les fiches de postes, d'élaborer pour toutes les structures de l'Université des organigrammes et qui se concrétise également par le chantier autour de la cotation des emplois.

M. TAVERNIER.– Qu'est-ce que la GOPEC ?

M. COURAUD.– La GOPEC, c'est la Gestion Opérationnelle et Prévisionnelle des Emplois et des Compétences. C'est la réflexion autour des emplois dans notre Université et leur caractérisation.

Nous allons également aborder la gestion dynamique des emplois, qui a été un outil au service de notre stratégie, notamment avec l'utilisation des emplois de l'IUFM.

Nous allons aussi parler de la mise en place de la démarche Qualité dans les Ressources Humaines, des difficultés que nous pouvons avoir aujourd'hui sur certaines procédures et des travaux que nous menons pour améliorer cette gestion des Ressources Humaines.

Nous avons beaucoup travaillé entre 2009 et 2013 sur le Système d'Information. Nous avons même eu un vice-président en charge du Système d'Information. Nous avons par ailleurs changé la Direction du Système d'Information. Et nous avons beaucoup investi sur l'utilisation des outils, des logiciels de gestion de l'Université, notamment sur Apogée. Là aussi, il faudra montrer que nous avons avancé sur ce point et que nous avons encore des difficultés sur le suivi de la charge d'enseignement ou sur le calcul des coûts de formation.

En améliorant le Système d'Information, nous avons développé nos compétences en statistiques et en utilisation du Système d'Information. Nous avons fortement développé les indicateurs avec les tableaux de bord et leur diffusion en interne pour le dialogue de gestion ou *via* le portail de requêtes automatisées.

En lien avec l'autonomie, nous avons développé une démarche Qualité avec le recrutement en 2010 d'un qualificateur et, aujourd'hui, d'une Chargée de projet Qualité à la Direction du Développement.

- *L'organisation administrative :*

Lié à ce que nous avons fait sur la politique RH, nous avons créé une équipe de cadres de Direction.

Nous avons fait évoluer les Directions Soutiens aux Missions : la DEVE qui regroupe tous les services en lien avec les études et les étudiants, la montée en puissance de la Direction de la Recherche et de la Valorisation. Par ailleurs, nous avons réorganisé la Direction du Système d'Information ainsi que la DRH et nous avons créé ou modernisé certaines Directions. Nous avons vu ces dernières années le développement de notre politique de communication ou la création de la DAJG et de la Direction du Développement.

Les missions de l'UPEC

- La politique de formation :

Sur la deuxième partie, la politique de formation, nous allons aborder ce que nous avons réalisé en termes de structuration de notre offre de formation autour des projets d'écoles : l'Ecole de Santé, le projet d'ESPE et, plus globalement, les évolutions de l'IUFM et la réflexion autour de l'évolution de l'IUFM qui nous a beaucoup mobilisés ces dernières années.

Nous aborderons également d'autres innovations comme la Classe Prépa en partenariat entre le Lycée Léon Blum et la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines, le projet d'ESIZE.

Une partie de notre rapport d'auto-évaluation portera un regard sur la lutte contre l'échec universitaire, notamment le Plan Licence.

Il y aura également tous les travaux qui ont été menés autour de la professionnalisation : fiche RNCP, développement des stages, renforcement de la formation continue et surtout essor de l'apprentissage.

La politique de formation portera en outre sur la modernisation de l'enseignement : les cours en ligne, l'ENT ou des services rendus à l'étudiant avec les inscriptions en ligne.

Enfin, un point sera fait sur le renforcement de notre capacité à mesurer les effets de notre politique avec la multiplication d'enquêtes, l'évaluation des formations, l'enquête autour de l'insertion professionnelle et le développement et la diffusion des indicateurs sur les taux de réussite, notamment avec des examens de ces résultats en CEVU.

- La politique de recherche :

Le constat que nous faisons, c'est que depuis 2009, la multiplication des appels à projets nationaux nous a permis de nous structurer et de réfléchir à notre place en matière de recherche dans le paysage national ou international.

Nous allons bien entendu faire état de succès : les succès que nous avons obtenus au PIA, un LABEX

que nous portons, la participation à neuf autres LABEX, etc.

L'autre point que nous souhaitons mettre en avant, c'est la pluridisciplinarité et le développement de cette pluridisciplinarité, notamment autour du pôle Santé Société. Nous essayons de fédérer autour de la médecine une dynamique pluridisciplinaire, notamment avec les Sciences Humaines et Sociales, l'Economie, la Philosophie, le Droit.

Nous avons une politique d'incitation à ces projets pluri ou interdisciplinaires.

Nous allons aussi faire un point sur l'avancée de notre Système d'Information Recherche avec les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui à constituer un vrai Système d'Information Recherche avec à la fois des difficultés internes de suivi de l'activité de nos laboratoires et des difficultés qui nous dépassent avec l'outil Graal.

En revanche, nous allons montrer que nous avons commencé à constituer une base de données Recherche qui nous permet de caractériser nos laboratoires, le nombre d'enseignants-chercheurs. Nous allons aussi mettre en avant des initiatives qui ont été parfois prises dans les composantes ou dans les laboratoires de constitution d'indicateurs. Je pense à une enquête à l'IUT Créteil-Vitry sur les enseignants-chercheurs « producteurs ».

Nous allons également aborder la question des moyens de la Recherche avec le passage à un budget global Recherche et la multiplication en interne des appels à projets autour des activités du Conseil Scientifique.

Enfin, l'évolution de la Recherche ces cinq dernières années, c'est : la création de la cellule des contrats, son très fort développement et l'adhésion de notre université à la SATT Ile-de-France INNOV.

- La politique documentaire :

Nous allons aborder les efforts qui ont été faits dans le cadre du PRES. Je pense que c'est l'un des champs où la coopération au sein du PRES est la plus forte.

Nous avons, entre 2009 et 2012, modernisé nos outils d'accès aux ressources documentaires.

Nous aborderons aussi la question de la formation documentaire. Le SCD développe des formations pour les composantes avec la difficulté de proposer une offre de formation qui soit homogène entre les composantes, car les contraintes des composantes sont souvent différentes. Nous ne sommes donc pas aujourd'hui en mesure de proposer une formation documentaire uniforme et partagée dans toutes les composantes.

L'autre point autour de la politique documentaire, ce sont les campagnes de communication

notamment contre le bruit et la très forte culture de notre SCD dans la démarche Qualité. C'est aussi une structure qui multiplie les enquêtes Qualité. Elle peut d'ailleurs s'appuyer sur une obligation nationale, voire même européenne, de mener ces enquêtes. Surtout, nous avons derrière un travail, c'est-à-dire que non seulement les enquêtes sont menées, mais il y a aussi un travail de dépouillement de celles-ci. Les programmes de travail du SCD sont notamment décidés en fonction du résultat de ces enquêtes.

- La politique de pilotage et d'animation du Campus :

Nous allons faire un point sur les projets de construction qui vont aboutir durant le contrat, notamment la Maison des Langues et des Relations Internationales.

D'autres projets sont également nés pendant cette période de cinq ans et vont aboutir prochainement : la Maison des Sciences de l'Environnement en 2015, la Bibliothèque à Sénart en 2015 et d'autres projets plus lointains.

Par ailleurs, nous allons faire un point sur les travaux qui ont été menés sur le Campus Centre. Je pense à l'aménagement de la Direction de la Communication dans les locaux prêtés par l'IUT et à l'aménagement de l'antenne de Torcy pour installer la première année des études médicales.

Nous allons aussi aborder le développement de notre capacité de pilotage de notre patrimoine immobilier avec la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement, un schéma pluriannuel de stratégie immobilière qui annonce, certainement pour le printemps 2013, l'aboutissement du schéma directeur immobilier.

Sur les questions de l'animation du Campus, nous allons mettre en avant notre projet RESUS mis en place entre la fin de l'année 2012 et le début de l'année 2013.

Il y a également la question de la restauration et de nos relations avec le CROUS.

Nous ne cacherons pas les problèmes que nous avons aussi à développer le logement étudiant, ce qui nous freine dans notre volonté de développer la mobilité entrante.

Sur l'animation du Campus, nous allons mettre en avant les actions menées par la Direction de l'Université et pilotées par celle-ci comme Happy UPEC, mais également ce qui peut se faire dans les composantes – je pense à « Faites de la Science » ou à la première Nuit des LLSH prévue pour le 11 avril 2013.

Voilà l'esprit général de ce rapport d'auto-évaluation.

Les experts viendront du 12 au 15 mars une première fois et du 27 au 31 mai ensuite. Nous sommes

en train de travailler à un préprogramme qui sera validé par l'EUA. Ce sont eux qui choisiront. Nous leur proposons de voir un maximum de personnes, ce qui n'est pas évident sur assez peu de jours. C'est la prochaine étape.

Ensuite viendra la préparation du rapport d'auto-évaluation pour l'AERES ou l'agence qui lui succédera et, certainement, des visites des experts de cette nouvelle agence.

Enfin, il y aura la négociation contractuelle avec le Ministère, qui se déroulera à mon avis à la fin de l'année 2014.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.– Merci, Pierre.

Nous voyons que tout un travail a déjà été effectué et qu'il y a encore bon nombre de choses à organiser et à structurer.

Je voudrais attirer l'attention sur les demandes que nous avons faites à l'ensemble des composantes. Nous avons eu des retours de quatre d'entre elles. Je pense que c'est vraiment utile. Je remercie ceux qui ont fait des retours. Je crois qu'il est très important que chacune des composantes puisse s'associer à cette démarche qui consiste à avoir la capacité de montrer comment notre Université fonctionne, comment ses composantes fonctionnent et comment nous arrivons à fonctionner ensemble.

Dans ce qui sera examiné par l'EUA, la question de la gouvernance, de la manière dont nos objectifs vont être considérés par rapport aux moyens que nous mettons et de nos éléments d'articulation est vraiment quelque chose d'important. J'engage les composantes qui n'ont pas pu le faire pour le moment – probablement pour des raisons de *timing*, car le calendrier était un peu contraint – à pouvoir nous adresser ce document, qui en règle générale fait deux ou trois pages. Nous ne demandons pas un travail colossal, mais c'est une manière de s'inscrire dans la stratégie globale de l'Université.

M. CEGIELSKI.– Personnellement, je reste largement sur ma faim.

La dernière fois, lors de l'évaluation, on m'avait répondu que ce n'était qu'une évaluation financière. J'avais pris acte. Là, tout porte sur l'administration et, en définitif, sur les moyens administratifs de l'Université.

Je ne sais pas ce que l'on attend, mais quand je visite l'Université, ce n'est pas ainsi qu'on me la présente.

J'aurais eu l'impression que sur la politique de formation, par exemple, le premier point aurait été « l'effort pour le rapprochement entre la formation et les métiers d'aujourd'hui ou locaux » – c'est-à-dire l'insertion des étudiants à la fin de leurs études – puis « la réussite des étudiants » – c'est-à-dire que l'on a mis en place ce qu'il fallait mais les étudiants ne réussissent pas nécessairement.

Sur la Recherche, là encore, il y a beaucoup d'administrations. Or, je pense que le point principal serait sur la stratégie, sur le choix des thèmes de Recherche et l'apport au mouvement international de la Recherche avec ses conséquences, c'est-à-dire l'augmentation du nombre de publications des revues internationales par exemple – l'augmentation ou l'évolution, peut-être que c'est en diminution, je n'en sais rien –, l'augmentation du nombre d'organisations de conférences internationales, l'évolution du nombre de brevets – là, je parle bien « d'évolution » car, malheureusement, nous n'en avons pas beaucoup sur notre Université –, éventuellement – je trouve que c'est déjà beaucoup trop administratif – le nombre de thèses et d'HDR soutenues dans notre Université.

C'est beaucoup plus sur les fonctions de l'Université que sur les moyens administratifs de pouvoir réussir ces fonctions d'Université.

M. LE PRESIDENT.– Je pense qu'il faut remettre le cadre général de cela.

Nous ne sommes pas dans une évaluation de type AERES et de type pointilliste comme peut l'être l'AERES, qui justement a fait en sorte qu'aujourd'hui elle est dans une situation un peu délicate. Je crois que c'est important de prendre cela en compte.

J'entends les interrogations qui sont parfaitement audibles par rapport à ce que l'on peut considérer comme une évaluation. Là, nous sommes à un niveau un peu différent. Ce que l'on va juger, c'est :

- Essayez de nous préciser où vous voulez aller.

Là, nous sommes encore dans le cadre d'un bilan.

- Quels sont les moyens qui sont associés à vos objectifs.
- Avez-vous les éléments de gouvernance qui font que notre regard nous permet de considérer que, par rapport à vos objectifs et par rapport à vos moyens, vous avez la capacité à pouvoir remplir les objectifs.

Ce document a été préparé à notre niveau mais également en discussion et en négociation avec la personne référente de l'EUA. C'est un premier document. C'est une manière de porter un premier regard vis-à-vis de l'extérieur par rapport à l'UPEC.

Le travail qui vient ensuite – nous ne vous l'avons pas présenté –, c'est qu'ils vont venir sur site

pendant 3 jours / 3 jours et demi une première fois et 3 jours / 3 jours et demi une seconde fois.

Nous allons rentrer en dialogue et avoir la possibilité de pouvoir répondre à leurs interrogations.

L'idée, c'est qu'une agence européenne vient nous voir, vient regarder l'université, l'entend, l'écoute et fait des propositions. Mais je crois qu'il faut la positionner différemment par rapport à une évaluation de l'AERES telle que nous l'avons connue. L'évaluation de l'AERES de l'établissement venait après la Formation et après la Recherche. Donc, c'était après avoir eu ces deux éléments que l'établissement était jugé. Là, c'est un regard sur des objectifs et sur une stratégie au niveau de l'Université, ce qui est un peu différent.

Par rapport aux éléments financiers...

M. CEGIELSKI.– Les éléments financiers, c'était pour l'autre fois, pas pour maintenant.

Mme MEZA.– Je trouvais qu'il manquait, notamment dans la première partie « le renforcement de la gouvernance », une précision sur le rôle des élus et la place des étudiants. On n'en parle pas du tout, sauf si j'ai raté quelque chose.

Dans la deuxième partie, « les missions de l'UPEC », j'aurais trouvé intéressant que dans les projets pour favoriser la réussite des étudiants on parle de la politique d'orientation que l'UPEC a depuis maintenant plusieurs années pour pouvoir favoriser les passerelles – c'est très pédagogique – entre filières, etc., et également du fait que l'UPEC aujourd'hui s'adapte à un nouveau public, à savoir les étudiants étrangers. Il y en a de plus en plus dans notre université. Nous en avons toujours eu beaucoup. Nous sommes l'une des universités de France qui en a le plus et nous en avons tous les ans un peu plus. Forcément, à côté de cela, l'UPEC s'adapte. Je pensais qu'il aurait été intéressant de le préciser.

Pour « la politique de pilotage et l'animation du Campus », j'avais deux remarques. C'était plus une question pour la première sur les nouvelles constructions et rénovations. Est-ce que c'est par exemple la Maison de l'Etudiant qui est en discussion depuis maintenant plusieurs années ? Il y a aussi la question du CROUS, vous en avez parlé. Nous avons des problèmes avec le CROUS à la fois avec La Pointe Jaune mais aussi avec le restaurant qui est dans la Maison de l'Etudiant.

Enfin, sur la deuxième partie du pilotage et de l'animation du Campus, j'ai l'impression que l'on oublie que sur cette université il y a une vie associative et syndicale. L'Université institutionnellement organise des événements qui ont souvent du succès. Pour « Happy UPEC », cela a eu du succès les deux dernières années. Nous espérons que les « L de la Nuit » en aura également. Il y a aussi les étudiants

qui, eux-mêmes, animent leur Campus à la fois sur le plan associatif mais aussi syndical. Je pensais qu'il aurait pu être intéressant de l'ajouter.

M. LE PRESIDENT.– Cela fait partie des éléments que nous pouvons prendre en compte.

Nous sommes encore dans une phase amont dans le programme qui est fait. Vous serez interrogés. Les organisations syndicales seront interrogées. La concertation et les discussions vont être assez larges. Justement, l'idée est de permettre la pleine expression des uns et des autres de façon à ce que vous puissiez exprimer que, pour vous, il y a des atouts et que, d'un autre côté, il manque des choses. Ce sont des choses que vous pourrez pointer.

C'est un peu toujours la même chose dans l'auto-évaluation : arriver à fournir des éléments de qualification et de caractérisation de l'Université pour des gens qui ne nous connaissent pas et, secondairement, d'avoir ces moments d'échange pour arriver à clarifier et, au final, avoir des recommandations. L'idée est de pouvoir avoir ces recommandations à la fin du mois de juin et au début du mois de juillet pour que l'on puisse les prendre en compte et pour que, lors de l'évaluation de l'AERES, on puisse les avoir prises en compte.

C'est important et vos regards le sont aussi. Mais je pense que le regard des autres et au niveau européen est le plus important. On voit bien que quand on est regardé au niveau européen, il y a des grands champs et des grands éléments de caractéristique. On ne peut pas aller de façon très fine, mais nous avons aussi souhaité qu'il y ait la capacité à avoir des rencontres et des moments d'échange.

M. PAQUOT.– Je voudrais faire des remarques un peu générales sur l'auto-évaluation.

Tout d'abord, je trouve que l'approche rétro-prospective manque un peu. Quand on s'autoévalue, ce n'est pas simplement sur ce que l'on a fait. J'ai bien compris que l'on remontait cinq ans en arrière. Paris 12 est né en 72. Il aurait été intéressant d'avoir aussi ce regard-là et surtout une prospective, en particulier sur l'offre pédagogique, sur les éventuels nouveaux métiers dont on ne connaît pas encore les noms et qui seront formés plus ou moins par le corps enseignant ici. Cette approche rétro-prospective n'est pas facile, mais je pense que c'est un point de méthode.

Le deuxième point, c'est celui sur la critique. J'ai bien noté qu'à un moment donné il fallait que l'on ait un regard critique et pas simplement d'évaluation standardisée. Je trouve que cela manque un peu de critique. Nous pourrions faire des propositions ou des remarques.

Il se trouve que pour le CNDP – qui s'appelle maintenant le CRN –, j'ai écrit l'histoire de l'échec scolaire. Il est très intéressant de voir quand le mot « échec » apparaît et pourquoi aujourd'hui c'est

intégré. C'est normal qu'il y ait de l'échec universitaire, que les gens redoublent et qu'ils ne passent pas en deuxième année ou en troisième année. Je pense que tous ces mots ne sont pas neutres. Si on les mentionne, il faut que l'on donne un point de vue dessus. C'est très important.

Ayant regardé d'autres auto-évaluations d'autres universités européennes – j'ai pris cette idée en Suisse et en Allemagne –, il nous manquerait peut-être la création d'une « commission méchante ». Ce sont des choses qui existent et qui sont tout à fait passionnantes.

M. LE PRESIDENT.– C'est en langage suisse la « commission méchante ». Le mot « méchante » a une interprétation un peu différente.

M. PAQUOT.– Je pense qu'il serait bien que nous développions cela.

Quand on fait de l'auto-évaluation, je pense qu'il faut aussi dire pourquoi cela ne marche pas. On n'explique pas assez les blocages. Je suis d'accord pour la pluridisciplinarité. En fait, je ne suis pas très pour, mais je suis plutôt pour l'inter et la transe. Mais au moins l'inter, c'est-à-dire l'entrelacement des disciplines. C'est beaucoup plus intéressant que le fait qu'il y ait plusieurs disciplines. À la limite, il peut y en avoir plusieurs, je m'en fiche un peu. À partir du moment où il y a des interactions, cela m'intéresse.

Dans ces points de vue critiques sur le fonctionnement même de l'institution, il y a une dimension qui est très importante et qui me gêne toujours – je vous l'avoue : la précipitation de tous les calendriers. À chaque fois, il nous faut répondre dans la semaine sur un plan quadriennal – quinquennal maintenant. Il nous faut répondre pour l'avancement, il faut redonner son nom, sa date de naissance, etc.

À un moment donné, on se dit : « *Nous sommes à l'UPEC depuis des années et il faut encore dire « je m'appelle Thierry PAQUOT, j'ai fait ceci ».* » Je pense que nous pouvons noter ces dysfonctionnements un peu élémentaires.

Etant un militant actif de la chronotopie, je crois qu'il nous faut aussi réfléchir sur les modalités d'horaires et de saisonnalité de l'Université et de son mode de fonctionnement. Par exemple, je suis à l'IUP. Hier soir, je travaillais sur des thèses avec mes doctorants. C'est un moment excessivement intense. À 20 heures, un vigile très gentil est venu me mettre à la porte.

Je trouve cela bête, car cela casse une dynamique collective.

Pour les horaires d'ouverture des bibliothèques, c'est pareil. C'est une remarque qui mériterait d'être étudiée.

Le dernier point – j’ai écrit à mes collègues de l’IUP, ils ne me répondent pas à juste titre, car chacun est pris par ses recherches –, c’est qu’à l’échelle de l’UPEC, il faudrait qu’il y ait à un moment donné une réflexion sur la notion même d’*universitas*. Je pense que l’on ne réfléchit pas assez sur le sens philosophique de ce terme, qui a considérablement changé depuis Robert DE SORBON jusqu’à aujourd’hui.

Aujourd’hui, l’eupéanisation, la globalisation et le numérique nous obligent à réfléchir à nouveau sur ce quelque chose qui, au départ, était un lien – ne l’oublions pas – et qui, plus tard, a désigné le lieu où ce lien se déroulait.

Deux dernières remarques très brièvement. Un point n’est pas mentionné. Je l’ai indiqué tout à l’heure silencieusement au Président et au vice-président. Il s’agit de la valorisation de toutes les recherches, des étudiants – il y a d’excellents mémoires qui pourraient être valorisés – et des enseignants : l’édition, numérique ou papier, etc. On ne sait pas que l’UPEC ce n’est pas seulement des étudiants, des enseignants et du personnel administratif, mais que c’est aussi de la production de connaissances qu’il nous faudrait valoriser. Cela pourrait être dans la politique documentaire ou quelque chose comme cela.

Dans le point rétro-prospectif, j’avais oublié de donner un exemple que je vais donner maintenant, dans la partie « événements exceptionnels ». Pendant quatre ans, j’avais été le responsable de l’organisation de la Fête de la Ville avec le Ministère de la Ville, avec la Ville de Créteil et l’Université. Nous avons fait de grands colloques internationaux excessivement intéressants sur la nature en ville, sur les risques urbains, etc. S’il y avait eu une approche rétro-prospective, je comprendrais pourquoi cela s’est arrêté – je n’ai jamais su pourquoi – et je pourrais envisager de relancer l’affaire.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci pour tous ces éléments, qui sont riches avec différents points de vue.

Effectivement, l’aspect rétro-prospectif n’est pas simple à gérer. Il faut aussi comprendre que nous sommes dans un cadre où c’est un regard. Peut-être que c’est un regard sur un nombre d’années insuffisant, je l’entends. Je pense que nous l’exprimerons dans le discours.

En outre, ce qui est important, c’est que cette évaluation est fixée à un moment où l’on veut caractériser l’université mais pour laquelle les projets ne sont pas encore déterminés. C’est aussi aux composantes – c’est un peu la raison pour laquelle nous avons demandé une participation des composantes – ou aux enseignants-chercheurs de pouvoir s’exprimer.

Nous sommes à un moment qui est délicat. C’est toujours un peu la même chose : comment fait-on

porter un regard de l'université à un temps T par définition. C'est une photographie. Il y aura des choses qui seront sur la photographie et d'autres qui n'y seront pas. Mais je crois qu'il est important de prendre en compte ce que vous avez exprimé et de considérer qu'il y aura un second temps. Ce sera plus le temps de l'AERES. Nous allons prendre en compte vos considérations, mais peut-être qu'à la fin du mois de mars nous aurons ces demandes de l'Agence Européenne des Universités de faire en sorte que dans les deux mois on puisse corriger et proposer des éléments qui permettraient de répondre à leurs questions.

M. MAITROT DE LA MOTTE.– Très rapidement et pour rebondir sur ce qui vient d'être dit, c'est une intervention très riche qui doit nous faire réfléchir, notamment sur l'idée de ce qui vient d'être appelé une « commission méchante ». Je suis d'accord avec cette proposition. C'est un très bon moyen de progresser. Je crois même que cette commission pourrait par exemple travailler avec des indicateurs qu'elle pourrait déterminer elle-même.

Je prends juste l'exemple de la gouvernance. C'est le premier point, mais on pourrait développer ces propos sur tous les autres points. Ce qui est exposé dans le rapport ou dans l'auto-évaluation, c'est ce que l'on a voulu faire. On raisonne davantage ici en termes d'objectifs qu'en termes de résultats. Quand on fait une évaluation, il faut davantage voir les résultats et, par exemple, la satisfaction comme le fait que l'on ait réussi à remplir certains critères, le fait que l'on ait réussi à remplir des objectifs qui sont des objectifs quantifiables, pour savoir si nous avons bien atteint les objectifs qui ont été fixés.

Ce qui pourrait tout à fait être fait, en tout cas ce sur quoi nous pourrions réfléchir, c'est la possibilité de ce que l'on appellerait une « commission méchante ». Pourquoi ne pas la confier aux Directeurs des différentes Facultés ou Instituts qui pourraient tout à fait jouer ce rôle ? Nous pourrions engager d'autres structures. C'est une idée que je lance. À partir d'un indicateur, elles pourraient jouer ce rôle.

M. LE PRESIDENT.– Nous devons travailler sur le concept de la commission. Je ne suis pas contre, car je pense que le regard critique est important. Après, il faut savoir si c'est un regard au vitriol ou pas.

M. MAITROT DE LA MOTTE.– L'indicateur est toujours objectif.

M. LE PRESIDENT.– Oui. Cela me permet, Alexandre, d'exprimer un autre travail que nous sommes en train de mener. Pour ce dont je suis responsable et ce dont j'aurais été responsable au cours de cette année, nous allons faire une première réunion du bilan annuel qui aura lieu dans la deuxième quinzaine du mois de mars. Au moins sur cette année et sur mes responsabilités, nous ferons un bilan. Là, vous pourrez avoir un regard qui pourra être méchant et qui pourra être au vitriol. Je peux toujours,

sur la base de ce regard, vous donner un certain nombre d'explications. Il y a des choses que nous avons réussies et d'autres que nous avons moins bien réussies. Je pense qu'il en va ainsi de la vie. Mais c'est important à un moment donné de partager pour expliquer là où nous avons rencontré des difficultés. Je suis complètement d'accord avec Monsieur PAQUOT. Quand il y a un événement important qui disparaît, c'est toujours important de savoir pourquoi il a disparu. Auparavant, en médecine, on faisait des autopsies. Aujourd'hui, on n'en fait plus. Mais je crois que c'est important, car c'est aussi une source d'enrichissement.

M. NICOLLE. – Un mot pour rebondir sur les différentes interventions. Le travail qui est demandé dans le cadre de l'auto-évaluation de l'EUA est une étape dans un processus long. Il y a eu auparavant d'autres auto-évaluations. Il y a eu un contrat 2009-2012 avec, dans ce contrat, un certain nombre de priorités.

Ce que nous essayons de faire repasser dans le document de l'auto-évaluation, c'est, par rapport à ce que nous avons envisagé de faire, quels sont les résultats obtenus – nous sommes bien dans des résultats et pas dans de l'objectif – et d'avoir un regard critique sur le fait que certains objectifs ont été effectivement atteints – là nous sommes dans le bon côté – alors que sur d'autres éléments, nous n'avons pas pu, nous n'avons pas su, nous n'avons pas eu les circonstances – peu importe – et nous ne sommes pas allés complètement jusqu'au bout.

C'est vraiment sur du résultat et un peu de prospectif. Je pense aussi que nous sommes dans une démarche qui va se poursuivre. Il y aura la visite des experts deux fois et un travail approfondi avec l'AERES. Et il y aura la préparation du prochain contrat qui, à partir de ce qui aura été produit dans les différents éléments un peu rétrospectifs, va permettre de se projeter un peu dans l'avenir et d'en déduire des axes nouveaux pour les cinq ans qui viennent.

M. LE PRESIDENT. – Nous voyons bien que cela vous intéresse et que cela interroge. Le but est de vous faire un peu réagir et de partager ces éléments.

Merci, Pierre. Nous voyons que tu vas être encore un peu occupé !

2. RECHERCHE

2.1. Point d'information : Affectation recherche des enseignants-chercheurs – Modèles de conventions d'accueil dans les laboratoires de l'UPEC et dans les laboratoires hors UPEC

M. LE PRÉSIDENT.– Ce que je veux exprimer en amont, c'est que c'est une demande assez récurrente d'un certain nombre d'enseignants-chercheurs, en particulier au niveau du Conseil Scientifique, que d'essayer de trouver des éléments de réponse de l'Université vis-à-vis de la question de l'affectation des enseignants-chercheurs, en particulier ceux qui sont à l'extérieur de l'UPEC.

C'est aussi une question importante pour l'Université, car c'est pour elle une mise en responsabilité par rapport à ses enseignants-chercheurs qui travaillent ailleurs et avec des obligations dans les laboratoires dans lesquels ils travaillent. C'était une question récurrente.

Aujourd'hui, il y a une proposition ou plutôt des propositions puisque cela va dans les deux sens : l'enseignant-chercheur qui va à l'extérieur et l'enseignant-chercheur extérieur qui vient à l'UPEC.

Lucie, je te laisse présenter le travail du Conseil Scientifique.

(Projection de slides.)

Mme GOURNAY.– Dans le dossier, vous avez deux propositions de conventions d'accueil et de collaboration. Ce sont des conventions qui sont à voir comme des cadrages puisque, comme toutes conventions, elles impliquent des négociations avec les partenaires avec qui on les signe.

C'est en fait pour dessiner les grandes lignes, les grandes orientations du type de conventions que nous souhaiterions faire signer dans le cas, comme le disait le Président, où un enseignant-chercheur en poste à l'UPEC effectue sa recherche dans une équipe qui n'est pas cohabilitée « UPEC » et dans le cas où un enseignant-chercheur d'un autre établissement d'enseignement supérieur est membre permanent d'une équipe UPEC.

Je vais vous expliquer rapidement les enjeux.

Premier enjeu, nous sommes très en retard. Nous avons eu des sollicitations depuis longtemps, plutôt dans le sens « enseignants-chercheurs UPEC qui effectuent leurs recherches dans une équipe hors UPEC ».

En plus de ces réclamations, nous savons aussi que dans d'autres universités, ces conventions sont déjà d'usage depuis quelque temps.

En réalité, avant, tout le monde faisait ses recherches comme il voulait et là où il voulait. Avec les changements importants au niveau de la Recherche et des universités en général, cela a commencé à devenir des histoires d'argent. Donc, c'est pour cela que nous mettons au point des conventions.

Dans la première convention qui concerne les enseignants-chercheurs de l'UPEC effectuant leur activité de recherche dans un autre établissement de l'UPEC, ce qui est important, ce sont les modalités

d'accueil (article 2) où l'on dit que l'enseignant-chercheur ne peut prétendre à un salaire ou à toute autre gratification de la part de l'établissement d'accueil. Par ailleurs, l'UPEC ne pourra demander à l'établissement d'accueil ni de compensation financière du fait de l'accueil de l'enseignant-chercheur, ni remboursement de tout ou partie de son salaire.

En fait, il y a un choix qui correspond à une stratégie de l'équipe accueillante. Nous sommes d'accord pour soutenir s'il y a un enjeu stratégique, mais pas financièrement.

Par ailleurs, le CS avait demandé à l'article 4 à ce qu'il y ait un rapport d'activité tous les deux ans qui soit évidemment un rapport d'activité synthétique. C'est aussi parce qu'en ce moment nous faisons le recensement des enseignants-chercheurs qui font leur activité de recherche en tant que membres permanents dans les équipes hors UPEC. Il y a des enseignants-chercheurs qui ont une carrière de recherche très intéressante dans des équipes hors UPEC. Parfois, c'est un peu dommage, parce que nous avons l'impression qu'il y a à peu près le même type de thématiques développées dans des équipes à l'UPEC. Mais surtout, parfois, le recensement montre aussi qu'il y a certains enseignants-chercheurs qui ont en réalité décroché des activités de recherche. Si nous voulons développer une politique incitative ou en tout cas de dialogue, il est important d'avoir une certaine visibilité sur les activités. Ce n'est pas une histoire de compter ou de quantifier, mais plutôt d'avoir un suivi et un intérêt sur ce qui se développe ailleurs.

Il y avait l'article 6 qui concerne surtout l'organisation des composantes. Si l'enseignant-chercheur qui fait ses tâches d'enseignement dans les composantes doit partir pour des missions dans le cadre de ses fonctions de chercheur dans l'équipe extérieure, il doit prévenir sa composante. C'est la moindre des choses.

L'article 7 stipule que finalement, s'il y a un contrat de recherche, il ne sera pas géré par l'UPEC, par notre cellule des contrats. C'est normal, puisque ce n'est pas une équipe UPEC.

Le reste concerne la protection intellectuelle. Ce sont des dispositions très générales que l'on retrouve dans les conventions de ce type.

Il y a des choses à signaler, mais je ne suis pas la meilleure personne pour en parler. En réalité, ce sont vraiment des généralités qui sont souvent négociées. On les trouve dans plusieurs types de conventions, pas seulement des conventions individuelles, mais entre équipes partenaires lors de co-tutelles, quand il y a des accords de confidentialité, etc.

C'était pour la première convention.

Pour la deuxième convention – vous verrez qu’elles sont semblables –, c’est vraiment le point de vue inverse. Donc, rien de nouveau. Pour l’instant, nous n’avons pas encore eu de demande réelle, mais nous nous sommes dit qu’il serait peut-être judicieux de prévoir cette convention en symétrie au cas où, puisque finalement tout va très vite, surtout les changements.

M. LE PRESIDENT.– Merci, Lucie. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. CEGIELSKI.– Une remarque. Pourquoi est-ce un point d’information ? Je pense qu’il serait mieux de voter.

Mme GOURNAY.– Nous nous sommes prononcés en CS sur l’idée de cette convention. En réalité, ce sont des conventions qui vont certainement varier un peu au moment où elles seront signées. C’est pour information « que pensez-vous des grandes lignes ». En revanche, le CA se prononcera quand nous allons vous présenter des noms de collègues qui demandent à ce qu’il y ait une convention de signée. Là, nous restons dans un cadre général et, en CA restreint, vous aurez le traitement individuellement.

M. PAQUOT.– Une remarque concernant le point 9.3 de la première convention et son équivalent dans la deuxième convention, qui est le point 8.3, la propriété des résultats.

Mme GOURNAY.– Je sens que cela va être dur pour moi !

M. PAQUOT.– Il y a beaucoup de diversité de composantes. Je pense qu’il va être difficile de trouver une formulation commune. Par exemple, je prends mon cas. J’enseigne la philosophie de l’Urbain et de l’Environnement. Admettons que j’invente un concept. Je ne le partagerai pas avec d’autres, que ce soit clair.

Mme GOURNAY.– Je pense que c’est cela le critère. Là, on parle de brevet. Le jour où les concepts seront brevetables, nous serons très riches nous deux !

M. LE PRESIDENT.– Le point sur la propriété intellectuelle est toujours un point un peu particulier. À un moment donné, nous devons pouvoir donner un cadre. Après, ce sera rediscuté dans chacune des conventions entre les deux parties.

Dans ce genre de chose, nous sommes obligés d’avancer un certain nombre d’éléments de façon à ce que cela puisse être pris en compte et que l’on puisse rentrer dans la négociation secondaire.

Mme FANEN.– Je comprends bien la convention qui consiste à ce que les enseignants-chercheurs de l’UPEC passent une convention avec l’université dans laquelle ils vont exercer leur recherche. En revanche, la convention inverse, cela m’étonne un peu. Pour moi, la convention inverse est entre

l'université qui envoie un chercheur et le laboratoire d'accueil, qui est souvent une structure INSERM, CNRS, INSU, etc. Ainsi, je ne vois pas ce que l'UPEC vient faire là-dedans. À l'IMRB, il y a plusieurs personnes qui sont des enseignants-chercheurs d'autres universités et qui exercent leur recherche dans nos laboratoires INSERM. Je ne pense pas qu'il y ait de convention particulière à faire entre Paris 5 et l'UPEC. En revanche, il y a une convention entre Paris 5 et l'INSERM.

Mme GOURNAY. – Évidemment, c'est un cas particulier, car ce sont des équipes aussi INSERM.

Ce qui est important dans cette convention, c'est surtout le message que l'on envoie aux équipes UPEC : « *Oui, vous pouvez prendre des membres permanents qui ne sont pas des enseignants-chercheurs UPEC.* » Mais c'est une stratégie d'équipe. En gros, c'est ce qu'il y a dans l'article 2 sur les modalités d'accueil. Vous n'aurez pas de budget supplémentaire tout simplement parce que cela nous est difficile de le faire.

Mme OLLIVIER-YANIV. – Je voulais réagir à la remarque de Thierry PAQUOT sur l'article 9.3.

Tout ce qui relève de la propriété des résultats et aussi de la valorisation en Sciences Humaines et Sociales est un sujet complexe et assez peu travaillé – en tout cas pour le moment – en France.

Je voulais simplement signaler que dans le cadre de cette Université, nous allons nous atteler à essayer de débroussailler ce sujet et à avancer sur celui-ci. Et, possiblement, lorsque nous aurons fait le point entre nous, notamment avec les spécialistes de la valorisation de la Direction de la Recherche, nous voudrions essayer de monter en puissance sur ce travail avec les autres universités SHS ou à tendance SHS de la SATT Ile-de-France INNOV, notamment Paris 3 et Paris 13 qui seraient partants pour essayer de travailler.

De l'avis même du Directeur actuel de la SATT Ile-de-France INNOV, la valorisation SHS est encore une boîte noire, en tout cas en France.

Mme MILLOT. – Je m'interroge sur un point de l'article 2.

Mme GOURNAY. – De quelle convention ?

Mme MILLOT. – De la première, celle des enseignants-chercheurs de l'UPEC qui sont dans des laboratoires hors UPEC.

Un point, me semble-t-il, avait fait plus ou moins l'objet de contestations dans le cadre du Conseil Scientifique : c'est le fait que l'enseignant-chercheur pourra solliciter des soutiens financiers sous forme de réponses aux appels d'offres « manifestations scientifiques » et « traductions ».

Au sein de l'UPEC, la répartition des moyens alloués aux manifestations scientifiques et aux

traductions n'est pas toujours facile. Donc, si l'on élargit ces appels d'offres également à des enseignants-chercheurs qui, par choix délibéré souvent, ont quitté l'UPEC pour la Recherche, cela me gêne personnellement un peu. Il me semble que cela avait fait l'objet de remarques en Conseil Scientifique.

Mme GOURNAY.– Oui, il y a eu un débat sur le sujet. Mais, finalement, le Conseil scientifique, dans sa majorité, s'est prononcé pour laisser une sorte de volant en disant « *si l'on fait signer ces conventions, cela ne doit pas être vu comme une punition* ». C'est intéressant notamment dans le cas où l'on n'a pas la spécialité. C'est souvent le cas. Je sais que c'est un peu différent à la Faculté des Sciences et Technologies. Mais si l'on prend par exemple les enseignants-chercheurs de l'IUFM, heureusement qu'il y a des équipes à l'extérieur de l'UPEC, car il y a des domaines comme la Psychologie qui ne sont pas couverts par les équipes de l'UPEC.

Donc, c'est un peu dommage, pour ces enseignants-chercheurs qui n'ont pas refusé d'entrer dans des équipes UPEC mais qui n'y sont pas parce qu'il n'y a pas leur discipline, de leur dire « *allez faire votre recherche ailleurs et on ne vous connaît plus* ».

Nous avons déjà, par le passé, soutenu ce genre d'initiative d'enseignants-chercheurs de l'IUFM qui étaient dans des équipes hors UPEC et qui proposaient des sujets de manifestations scientifiques qui avaient lieu sur site ou même un peu ailleurs mais qui étaient vraiment en lien avec les thématiques qui font notre identité.

Nous avons soutenu et je pense que nous soutiendrons encore, même chose pour la traduction. C'est une aide individuelle aux chercheurs. Cela rentre dans le cadre d'une équipe. Mais il se trouve que parfois, cela donne aussi beaucoup de visibilité à une équipe pédagogique. Je crois que la traduction n'a pas encore été utilisée pour des enseignants-chercheurs hors UPEC. Mais c'est dans cette logique, c'est en fonction des précédents sur l'appel d'offres « manifestations scientifiques » que finalement le Conseil Scientifique s'est dit « *on ne peut pas faire comme s'il y avait une homogénéité, un type d'enseignant-chercheur hors UPEC* ». Il y a ceux qui ne peuvent pas être dans des équipes UPEC.

Mme MILLOT.– Je suis d'accord.

Mme BOIVIN.– J'aimerais savoir si ce cadrage technique des conventions va s'accompagner d'un cadrage politique. Comme tu le rappelles, Lucie, il y a effectivement des collègues qui font leur recherche ailleurs parce que l'UPEC ne peut pas accueillir convenablement ces recherches. Mais, comme tu le sais, certains font leur recherche ailleurs alors même qu'ils pourraient la faire à l'UPEC.

Nous allons examiner ensemble lundi ce que cela donne pour ma composante. Le recensement a déjà été fait pour deux autres. Nous sommes la troisième.

La question se pose, surtout depuis que nous sommes passés au RCE, des collègues qui, depuis quelques années, sont expressément recrutés sur des axes stratégiques de nos équipes. Pour moi, il y a une sorte de rupture de contrat quand ils n'intègrent pas ces équipes. D'ailleurs, il me semble que l'établissement serait tout à fait légitime à demander aux établissements dans lesquels ces collègues font leur recherche alors qu'ils ont été recrutés pour la faire chez nous de reverser la moitié de leur salaire. Ce sont des enseignants-chercheurs.

Mme GOURNAY.– Je peux parler de ce qui est en cours en ce moment grâce au recensement qui a été fait au sein de la Faculté des Sciences et Technologies. Nous avons eu une première liste de collègues qui avaient déclaré faire leur recherche dans les équipes hors UPEC. Nous avons étudié en Conseil Scientifique cette liste. Pour certains collègues, il a été vu directement que ce n'était pas la peine d'avoir une action politique et un dialogue. C'était soit des collègues qui n'étaient parfois pas très loin de la retraite – il faut le dire –, soit des collègues qui rentraient dans des thématiques non portées à l'UPEC.

Pour d'autres, nous avons décidé de les voir. C'est ce que nous avons fait avec Stéphane JAFFARD, qui est l'Assesseur Sciences et Technologies. Nous avons eu ces rendez-vous la semaine dernière.

Il faut savoir que le dialogue se passe très bien. Ce que nous avons comme profils, ce sont des gens qui ont eu un historique lourd à l'UPEC, qui ont beaucoup d'histoire, de grosses déceptions et même peut-être plus parfois – des traumatismes – et qui ont choisi d'aller ailleurs alors que d'un autre côté, sur le plan pédagogique, cela se passe bien.

Nous avons instauré le dialogue. Nous allons aller au-delà. Il y a clairement des cas pour lesquels il n'est pas souhaitable de changer quoi que ce soit et pour lesquels je demanderai au Conseil Scientifique de se prononcer pour une convention. Mais ce sont souvent des enseignants-chercheurs qui sont là depuis longtemps.

C'est différent quand on est jeune recru et que l'on va faire sa recherche ailleurs, sans doute parce qu'il y a des intérêts mais on en a tous en SHS. On fonctionne par réseau. On peut être membre associé d'une équipe et travailler avec des gens. Mais il est important quand même d'avoir une activité de recherche avec ses collègues, les collègues avec lesquels on travaille en pédagogie, par exemple. Je ne comprends pas la dissociation totale qui est parfois revendiquée par des collègues.

Nous serons donc vigilants. Le dialogue pourra prendre la forme plus que d'une incitation. C'est le CA qui, au final, dira si oui ou non la convention peut être signée. Si le CA dit que pour untel il n'est pas question de la faire signer, je pense qu'il faudra que des décisions soient prises.

Mme BOIVIN.– Si je peux me permettre – je ferme la parenthèse –, il y aurait deux colonnes à ajouter au document que le Conseil Scientifique transmet aux composantes : la date de naissance de l'enseignant-chercheur pour les raisons que tu viens d'évoquer et sa date de recrutement. En effet, ce n'est pas la même chose d'être depuis 15 ans ou 20 ans dans une équipe dont une autre depuis a pu prendre un certain nombre de thèmes et quand c'est depuis 2013.

M. GEIGER.– Je remercie le soutien qui a été donné en particulier à une manifestation qui s'est tenue hier et qui se tient aujourd'hui dans les locaux de la Faculté de Sciences Economiques et de Gestion pour des enseignants-chercheurs de l'IUFM qui n'ont pas une activité centrée sur l'UPEC, qui sont dans d'autres unités de recherche. Cela donne une visibilité à cette activité.

En revanche, sur la traduction, nous n'avons pas fait de demande pour des enseignants-chercheurs qui ne sont pas dans des unités de recherche avec une co-signature UPEC.

Mme GOURNAY.– J'ai oublié de signaler que la co-signature est un élément important des conventions.

M. CEGIELSKI.– La deuxième convention a aussi un intérêt. Nous avons eu la demande dans notre laboratoire de chercheurs de l'ESIEE d'une part et de l'ESIGETEL d'autre part qui sont deux petites écoles d'ingénieurs qui veulent bien venir chez nous.

Pour l'instant, nous les avons juste acceptées en associées. Mais si on ne les accepte pas en associées, pour moi, c'est important qu'elles signent la convention.

M. LE PRESIDENT.– Vous voyez que c'est un sujet important et qui n'est pas simple. Nous voyons bien que cela pose d'autres questions derrière. Il est important d'avoir cette possibilité pour l'Université, que les collègues aient une reconnaissance de leur travail et qu'il y ait par conventionnement quelque chose qui soit signé entre les deux et qui qualifie bien le travail effectué.

Mme GOURNAY.– Je tiens juste à rajouter que tous les collègues que nous avons vus la semaine dernière pratiquaient déjà la double signature. Nous avons remarqué qu'il y avait dans leur discours une vraie adhésion à l'UPEC.

3. OFFRE DE FORMATION

3.1. Diplôme universitaire « Carrières publiques » de l'UFR de Droit et certificat universitaire « Prise en

charge des syndromes drépanocytaires majeurs » de l'UFR de Médecine

M. CUESTA.– Après l'aspect général des conventions, nous avons à regarder un diplôme universitaire et un certificat universitaire.

Ces deux diplômes et certificats vont être regardés sans être passés pour la partie financière en Commission des moyens, car nous sommes en train de faire une voiture-balai pour régulariser une situation. Les étudiants sont déjà là et ont déjà les cours. Il devenait urgent que le CA se prononce, puisqu'aujourd'hui, nous ne pouvons pas les inscrire administrativement dans ces différents diplômes universitaires.

Ces diplômes sont passés en CEVU il y a quelque temps pour le premier et peut-être un peu moins pour le certificat universitaire. Ils ont reçu un avis favorable dans les deux cas de la part du CEVU.

Vous avez le tableau que vous connaissez, qui est la présentation résumée de chaque diplôme ou certificat avec l'effectif, les tarifs s'il s'agit d'une première inscription ou d'une deuxième inscription, c'est-à-dire les tarifs universitaires qui vont être demandés aux étudiants, les droits aux inscriptions qui sont les droits nationaux. Quand vous êtes inscrits dans le cadre d'une licence et que vous faites cet élément complémentaire, c'est une inscription qui est réduite par rapport à la première inscription des droits nationaux. La colonne à côté, ce sont des droits spécifiques, c'est-à-dire des droits payés en plus des droits nationaux pour la spécificité de ces diplômes. Sur le premier, il s'agit d'étudiants en formation initiale qui seront tous dans une double inscription.

En vérifiant sur le document, il y a deux fois 30. Mais il semblerait que la partie « inscription formation initiale » uniquement, et pas en double formation, ne soit pas correcte. Il ne s'agit certainement que de la double formation.

Nous sommes donc bien dans le cadre d'une inscription à 120 euros réduite par rapport aux 181 euros aujourd'hui de l'inscription et de droits spécifiques à 181 euros dont vous avez le total à côté de l'ensemble de la somme que doivent payer ces étudiants.

Dans ce premier exemple, il n'y a pas de tarifs « entreprises » ou « salariés », puisqu'il s'agit des étudiants FI de l'UFR de Droit.

La deuxième ligne du tableau est un certificat d'université en médecine. Cette fois-ci, le public se répartit entre de la formation initiale et de la formation continue. Vous avez le détail dans la fiche sur les droits sur la partie financière.

Il s'agit d'éléments spécifiques avec beaucoup de formations continues et donc un tarif « entreprises »

qui est à 700 euros, un tarif « salariés » dans le cadre de la formation continue, et un tarif pour les quelques étudiants de médecine qui pourraient être concernés par ce certificat d'université.

Voilà pour les éléments d'explication sur ces différents tableaux.

M. PALAU.– Je ne vais pas rajouter de propos précisément sur ces diplômes qui vous sont proposés pour approbation.

Je vais simplement vous dire que le CEVU avait souhaité élaborer une politique plus générale d'orientation pour les diplômes d'université, les CU, tout ce qui n'est pas en gros « diplômes nationaux » de manière à ce que l'on ait un vrai débat en CEVU sur ce que ces diplômes recouvrent, sur leur utilité, sur leur fonction, sur leurs modalités et que l'on n'ait pas, comme on a un peu trop aujourd'hui au goût du CEVU, des formations qui passent au fil de l'eau, ce qui empêche une vision d'ensemble de cette offre de formation qui représente un nombre d'heures, quand on les additionne, non négligeable. C'est pour cette raison que le CEVU a décidé qu'une commission de travail « plancherait » sur ce sujet avant qu'il s'en empare et qu'il définirait le projet d'une politique qui pourrait faire l'objet, je pense, d'une partie de débat en Conseil d'Administration.

M. CEGIELSKI.– Juste une remarque. Plutôt que de mettre « 0 euro », je préférerais mettre « *non concerné* » car, sinon, nous allons avoir des étudiants salariés qui vont venir nous trouver en disant qu'il ne faut pas payer, etc.

M. CUESTA.– Ou ne rien marquer.

Mme MEZA.– J'aimerais demander au Conseil d'Administration un vote différencié sur le DU et le CU pour la simple et bonne raison qu'ils ont été votés séparément en CEVU et également parce que l'UNEF n'a pas la même ligne sur les deux diplômes.

M. CUESTA.– Cela n'a pas été voté pendant le même CEVU.

Sinon, indépendamment de la remarque de Patrick, il y a une erreur de colonne pour le CU. Les 250 euros, ce sont les tarifs de l'inscription en master. Les 100 euros, ce sont les droits spécifiques. Il y a marqué 100 et 250, mais il faut intervertir les deux cases. La première, c'est 250, c'est la partie droit master et ce sont des inscriptions uniques cette fois-ci, ce n'est pas une double inscription pour l'étudiant. Les droits spécifiques sont à 100 euros et non pas à 100 pour la partie droit d'inscription et 250 pour les droits spécifiques. Il faut donc changer 100 et 250.

M. LE PRESIDENT.– Suite à la demande de l'UNEF, je veux bien que l'on différencie les deux votes. Je pense que nous sommes dans un cadre particulier. Nous n'avons que deux diplômes à voter. Je veux

bien que l'on différencie les deux mais il ne faut pas que l'on se mette dans une situation où à chaque fois on votera chacun des diplômes.

S'il n'y a pas de remarque, je vous propose d'abord de voter pour le DU Carrières Publiques.

(Monsieur le Président soumet au vote la proposition de diplôme universitaire « Carrières publiques » de l'UFR de Droit.)

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à la majorité (1 vote contre, 1 procuration contre, 1 abstention).

(Monsieur le Président soumet au vote la proposition de certificat universitaire « Prise en charge des syndromes drépanocytaires majeurs » de l'UFR de Médecine.)

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à la majorité (1 abstention, 1 procuration abstention).

3.2. Premier appel à projet du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) 2013

M. PALAU.– Quatre projets sont soumis à votre approbation. Ils ont tous fait l'objet d'un avis technique d'abord du SCVE (Service Culture et Vie de l'Etudiant) puis d'un avis de la Commission FSDIE qui planche sur ces dossiers, puis d'un avis du CEVU. La dernière étape, c'est la décision du Conseil d'Administration.

Vous avez les quatre projets qui sont présentés succinctement.

Une ligne de force pour vous expliquer dans quelle perspective nous travaillons. Il a été demandé, notamment lors de la commission FSDIE, aux porteurs de projets de bien insister dans leurs projets sur les retombées que ces projets financés par l'Université allaient avoir sur la vie de l'Université et sur l'Université de manière à éviter des projets très restreints dans leur initiative et encore plus restreints, voire à peine moins restreints parfois, dans leurs effets.

Dans la mesure du possible, il s'agit de favoriser des projets qui sont ouverts à tous les étudiants et dont l'ensemble de la communauté universitaire profite.

Parfois, c'est difficile, car l'initiative correspond à une initiative de filière et il est souhaité que cette initiative ne dépasse pas ce périmètre. Mais même dans cette perspective-là, il est demandé aux porteurs de projets de prévoir un volet en termes de retombées pour l'ensemble de la vie universitaire. Les projets qui passent le premier tamis sont ceux qui correspondent à ce critère.

- Gala de l'UPEC.

Cela vise à réunir l'ensemble des étudiants. Nous sommes dans la perspective qui était indiquée à l'instant.

- À la recherche d'un Paris caché.

Ce sont des parcours de recherche ouverts à tous les étudiants.

- Projet sportif « Zum'pec ».

Cela vise à sensibiliser les étudiants à une discipline de danse, de fitness, etc. C'est ouvert potentiellement à tous les étudiants.

- Les Alticiades 2012-2013.

À l'origine, cela ne correspondait pas à cette perspective que je vous ai indiquée tout à l'heure et donc, pour cette raison, il avait été jugé qu'il devait être retravaillé par la commission. Il a été retravaillé dans le sens demandé par la commission et donc approuvé par la commission puis par le CEVU avec des retombées prévues pour l'ensemble de notre communauté.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est important qu'au moins les noms figurent dans le compte rendu.

Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas de remarques ni de commentaires.

M. PAQUOT.– J'ai une remarque. Sur le premier événement festif, il peut y avoir une dimension renforcée. Je pense qu'il y a à boire et à manger. *(Rires.)*

M. PALAU.– Au sens propre du terme, oui.

M. PAQUOT.– Il serait bien qu'on les encourage à acheter des produits Bio, car on voit trop de cochonneries.

M. LE PRÉSIDENT.– Je vous rappelle que c'est fait assez régulièrement.

M. PAQUOT.– Il faut le mentionner.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est noté au procès-verbal.

À ce commentaire près, je vous propose de voter.

(Monsieur le Président soumet au vote la proposition de premier appel à projet du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) 2013.)

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à l'unanimité.

4. PATRIMOINE

4.1. Déclaration d'inutilité du site de Saint-Maur-des-Fossés

M. LE PRESIDENT.– Je vais directement passer la parole à Philippe, car c'est un élément avant tout réglementaire. Philippe, si tu peux nous faire le point, même si d'aucuns peuvent s'étonner que nous ayons encore la responsabilité du site de Saint-Maur-des-Fossés.

M. THIARD.– Cela va être rapide, car c'est un vieux sujet. Il n'y a pas de véritables enjeux derrière.

Comme vous le savez ou comme vous allez l'apprendre, l'Université Paris 12 à l'époque a quitté le site de Saint-Maur-des-Fossés le 31 juillet 2005. Le 7 juillet 2005, le Président Paul MENGAL avait adressé un courrier au Ministre pour lui indiquer que l'Université quittait ce site historique et demandait à ce que l'Université n'en soit plus affectataire.

Cela n'a pas été fait depuis. Un courrier récent au Rectorat demandant de faire le point sur le sujet a entraîné une réponse nous demandant de passer au Conseil d'Administration une délibération déclarant pour l'UPEC l'inutilité du site, puisqu'il semblerait que cela n'ait pas été fait à l'époque.

C'est ce que nous vous proposons de faire aujourd'hui sur la base des arguments évidents que le site n'étant plus utilisé par nous, il n'y a aucune raison que nous en soyons affectataires.

Par ailleurs, l'Université continue à assurer le gardiennage du site avec un remboursement par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Mais, même si cela nous est remboursé, il n'est pas très intéressant pour nous de continuer à nous en occuper.

En outre, il semblerait que la zone d'aménagement concertée qui doit remobiliser ce foncier pour autre chose commence à avancer. France Domaine aura très certainement bientôt à transférer à l'aménageur le foncier en question.

Vous avez la délibération dans le dossier. C'est à peu près tout ce que je peux vous dire sur le sujet.

M. CUESTA.– Pour rajouter une chose, cela mobilise en plus des équipes Patrimoine, indépendamment du loyer qui nous est remboursé. Nos équipes et les BIATSS sont mobilisés là-dessus. S'il y a des problèmes, ils doivent intervenir, etc.

Au moins pour l'UPEC, cela arrêterait le Patrimoine. Il y a des problèmes financiers et des problèmes autres. Pour l'UPEC, c'est important.

M. LE PRESIDENT.– Je pense que le vote n'est pas très compliqué. Je vous propose de passer directement au vote s'il n'y a pas de remarques ni de commentaires.

(Monsieur le Président soumet au vote la déclaration d'inutilité du site de Saint-Maur-des-Fossés.)

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la déclaration à l'unanimité.

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

M. LE PRESIDENT.– Avez-vous des remarques ou des commentaires à apporter ? *(Non.)*

Je vais vous proposer de passer au vote.

(Monsieur le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012.)

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

5.2. Motion budgétaire

M. LE PRESIDENT.– Vous vous souvenez que la fois dernière, il y avait eu une demande de motion budgétaire de la part de l'UNEF qui, dans les termes initiaux, ne correspondait pas complètement, même si l'idée était intéressante, à ce qui pouvait être voté en l'état.

Il y a eu des discussions et une proposition un peu différente, mais qui rejoint globalement l'esprit de cette motion.

M. CUESTA.– Cette motion a été retravaillée par rapport à la première proposition en y ajoutant des éléments propres à l'UPEC.

Vous avez eu cette version qui vous est proposée au vote aujourd'hui pour la transmettre, bien sûr, au Ministère.

Nous avons eu des échos d'organisations et de membres du Conseil d'Administration, qui ne pouvaient pas être présents aujourd'hui, selon lesquels ils l'adopteraient s'ils étaient là. Ils ont donné des pouvoirs pour certains. Nous sommes donc rassurés.

Je passe la parole à la représentante de l'UNEF pour des commentaires puis nous débattons sur le contenu.

Mme MEZA.– Je ne vais pas être très longue.

Je voulais rappeler que nous connaissons actuellement un contexte de forte restriction budgétaire.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche n'est plus dans la logique d'ambition qu'il avait à l'origine, au début de son mandat. Il avait une volonté de réinvestir dans le Service Public d'Enseignement Supérieur pour permettre la réussite de tous les étudiants et de la Recherche.

Aujourd'hui, nous ne sommes plus dans un contexte propice à une politique ambitieuse pour la réussite de tous. Nous couvrons à peu près le CAS Pensions, mais nous ne pouvons pas aller plus loin avec les moyens qui nous ont été alloués en plus cette année.

La motion a pour but que l'Etat, à travers le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, se donne les moyens de ses ambitions et mette les moyens nécessaires à la réussite de tous les étudiants.

L'UNEF réaffirme sa volonté d'interpeller le Gouvernement et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en particulier sur les problèmes budgétaires dans les universités.

C'est pour cela que l'UNEF appelle à voter pour cette motion.

M. LE PRESIDENT.– Y a-t-il d'autres remarques ou commentaires ?

M. GIRAL.– La FSU, côté SNASUB et côté SNESUP – je pense que l'intervention d'après sera la même –, apporte son soutien à la motion.

Mme DE SUREMAIN.– Soutien évidemment de l'interpellation au Ministère pour demander des moyens dans le contexte que nous connaissons. Je salue le fait que l'Université soit dans une situation budgétaire stable.

Néanmoins, j'apporte une réticence sur la deuxième mesure qui devrait être mise en œuvre au plus vite, sur la formulation sur la sécurisation de la masse salariale transférée aux établissements.

Le SNESUP trouve que le deuxième point est redondant par rapport au premier et se satisferait très bien du premier point « *l'augmentation des moyens humains et financiers des universités* » sans mentionner le deuxième point pour d'autres raisons et d'autres problèmes.

M. LE PRESIDENT.– Dans les débats que nous avons pu avoir, nous voyons bien qu'au Gouvernement ils dissocient les deux choses. Je pense que c'est utile de le rappeler. Si aujourd'hui nous sommes dans une situation un peu plus complexe, c'est quand même bien avec ce deuxième point. Après, qu'est-ce que l'on met derrière les mots ?

Mme DE SUREMAIN.– Le premier point mentionnant les moyens humains et financiers associés aussi aux moyens humains, le deuxième point nous paraît redondant et poser d'autres problèmes avec lesquels il pourrait y avoir des désaccords.

M. CUESTA.– Il y a une petite nuance entre « augmentation » et « sécurisation ». C'était juste pour cela que le terme « sécurisation » était utilisé. Il peut très bien ne pas y avoir forcément d'augmentation mais de la sécurisation, c'est-à-dire que l'on arrive à sécuriser les moyens tels qu'ils sont mis et, par exemple, lorsqu'il y a recrutement de tel type de personnels, les moyens sont bien sécurisés sans forcément augmenter, c'est-à-dire que l'on n'est pas sûr de les perdre.

Aujourd'hui, comme cela a été précisé, le Ministère rembourse bien le CAS Pensions. Mais comme nous l'avons déjà expliqué au moment du vote du budget par le Conseil d'Administration, pour l'effort national, il a réduit le fonctionnement.

Le discours est « *on vous assure la masse salariale* ». Pour le Ministère, il n'y a donc pas besoin de sécurisation puisqu'il nous l'assure. « *En revanche, comme les moyens nationaux sont en baisse, nous allons réduire votre fonctionnement.* » C'est ce qui se passe.

Mme DE SUREMAIN.– Cela, nous l'entendons bien. Mais le point de désaccord éventuel ne vient pas de là. C'est la question de la gestion de fond du transfert de la masse salariale. La position du SNESUP n'est pas du tout là-dessus.

La proposition serait de combiner dans le point 1 « *la sécurisation et l'augmentation des moyens humains et financiers* ».

M. CUESTA.– Ce serait de mettre « *l'augmentation et la sécurisation des moyens humains...* »

Mme DE SUREMAIN.– Oui, dans l'ordre que vous souhaitez.

M. CUESTA.– Est-ce que cela conviendrait à tout le monde ?

M. LE PRÉSIDENT.– On mettrait la sécurisation avant l'augmentation.

M. CUESTA.– Nous mettrions donc la sécurisation et l'augmentation dans ce sens-là. À ce moment-là, nous pourrions faire disparaître la deuxième phrase, si cela convient à tout le monde ainsi.

Je voudrais signaler, comme l'ont fait au moins deux organisations, que la Direction de l'Université appelle également à voter cette motion dans sa nouvelle version. Nous vous donnons notre position aussi : « *dans le cadre de la sécurisation et l'augmentation, etc.* »

M. LE PRÉSIDENT.– S'il n'y a pas d'autres remarques ou commentaires, je vous propose de passer au vote.

(Monsieur le Président soumet au vote la proposition de motion budgétaire.)

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.– Y a-t-il d'autres questions diverses ? *(Il n'y en a pas.)*

Je vous remercie et vous souhaite un très bon après-midi et un très bon week-end.

La séance est levée à 11 heures 58.

